

**LOI N° 2015-37 DU 21 DECEMBRE 2015**

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Cotonou (République du Bénin), le 05 octobre 2015, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du Dixième Financement à l'Appui de la Politique de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (PRSC 10).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 décembre 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de quatorze millions deux cent mille (14.200.000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS), équivalant à dix milliards (10.000.000.000) de francs CFA environ, signé à Cotonou (République du Bénin), le 05 octobre 2015, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du Dixième Financement à l'Appui de la Politique de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (PRSC 10).

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 21 décembre 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



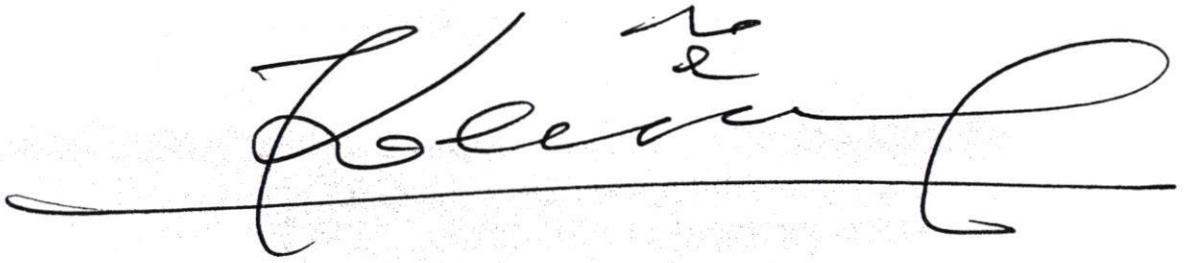
**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques  
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



**Lionel ZINSOU**

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,  
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

**AMPLIATIONS :** PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PRIMATURE 2 MEFPD 2 -AUTRES MINISTERES 26 -  
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-  
FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

